

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 16 décembre 2010

Service instructeur

Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

N° CP-2010-15-6-3

Service consulté

**PROGRAMMATION ET CONTRACTUALISATION GERPLAN 2010-2012
DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION AVEC LE DEPARTEMENT**

Résumé : *Il vous est proposé de dénoncer le contrat GERPLAN 2009-2011 de la communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA), de modifier la programmation et le contrat GERPLAN 2010-2012 de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et de remplacer ces derniers par une nouvelle version du fait :*

- *de la transformation de la CAMSA en m2A au 1er janvier 2010,*
- *de la demande formulée par la m2A de diminuer la participation départementale allouée à son GERPLAN dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie de la région mulhousienne.*

Le vade-mecum GERPLAN, voté lors du BP 2006, prévoit que les programmes d'actions prévisionnels des GERPLAN soient présentés en commission thématique, puis en Commission Permanente.

La commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie réunie respectivement le 11 mai 2009 puis le 9 juin 2010, a validé le contenu du programme d'actions prévisionnel du GERPLAN :

- de la communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA),
- puis de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) du fait de la fusion de la CAMSA avec les communautés de communes des Collines et de l'Île Napoléon et de l'adhésion des communes de GALFINGUE, HEIMSBRUNN, ILLZACH et PFASTATT.

La Commission Permanente a par la suite validé cette programmation ainsi que les contrats correspondants lors de ses séances des 12 juin 2009 et 2 juillet 2010.

Seul le contrat avec la CAMSA pour la période 2009-2011 a été signé le 6 octobre 2009.

S'agissant du projet de contrat m2A, des discussions ont été menées dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne. La m2A a alors souhaité qu'une partie des participations départementales allouées à son GERPLAN soit transférée sur d'autres opérations, et ceci pour un montant de 800 000 €.

Il convient dès lors de modifier la teneur des documents validés en Commission Permanente du 2 juillet 2010 et de vous présenter le nouveau projet de GERPLAN de la m2A afin de m'autoriser à contractualiser avec elle pour la mise en œuvre et le suivi technique et financier des actions prévues sur la période 2010-2012.

Le tableau ci-dessous récapitule les coûts et la participation prévisionnels du Département par axes thématiques du GERPLAN avant et après finalisation du Contrat de Territoire de Vie de la Région mulhousienne.

	thématique	coût prévisionnel TTC voté	participation initiale CG votée	coût prévisionnel TTC après arbitrage CTV	participation CG après arbitrage CTV
<i>hors CTV</i>	<i>la régulation et la protection des eaux</i>	2.046.679 €	791.901 €	2.046.679 €	791.901 €
CTV	la connaissance et la préservation du patrimoine naturel	2.487.535 €	567.104 €	897.000 €	254.800 €
	le cadre de vie, le paysage et le patrimoine identitaire	2.073.835 €	602.342 €	536.334 €	95.656 €
	l'agriculture périurbaine	731.972 €	259.154 €	802.118 €	282.614 €
	communication	17.940 €	8.970 €	9.000 €	4.500 €
	sous-total	5.311.282 €	1.437.570 €	2.244.452 €	637.570
Dév. local	animation	241.638 €	44.160 €	241.638 €	44.160 €
total général		7.599.600 €	2.273.631 €	4.532.769 €	1.473.631 €

Sur 2010-2012, la M2A programme finalement une enveloppe de **4.532.769 €** (au lieu de 7.599.600 €) pour mener à bien les actions qu'elle envisage, répartie selon les 5 axes de son GERPLAN de la manière suivante :

1- la régulation et la protection des eaux.	2.046.679 €
2- le patrimoine naturel	897.000 €
3- le cadre de vie et les paysages	536.334 €
4- l'agriculture périurbaine	802.118 €
5- animation et communication	250.638 €.

La participation prévisionnelle du Département pour les 3 ans est évaluée à **1.473.631 €** (dont 791.901 € pour les actions hydrauliques), soit un taux moyen d'intervention de 32%.

Vous trouverez en annexe au présent rapport le détail des opérations envisagées.

Au regard de ces éléments, je vous propose :

- de dénoncer le contrat GERPLAN 2009-2011 signé entre le Département et la CAMSA le 6 octobre 2009,
- de modifier le programme prévisionnel GERPLAN de la m2A ainsi que le contrat correspondant validé à la Commission Permanente du 2 juillet 2010,
- d'approuver le nouveau programme ainsi que le contrat correspondant ci-joints,
- de m'autoriser à signer ce nouveau contrat GERPLAN 2010-2012 entre le Département et Mulhouse Alsace Agglomération.

Une rencontre officielle médiatisée sera organisée entre le Conseil Général et la M2A pour la signature de ce contrat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a horizontal line through them, and a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

GERPLAN m2A - Programme d'actions 2010-2012

intitulé de l'action	objet et opérations	nature de l'action	estimation 2010 - 2012				
			coût prévisionnel total TTC	coût prévisionnel total HT		participation CG68 attendue	taux subv CG68
1. La régulation et la protection des eaux							
1.1 La maîtrise de l'érosion							
1.1.1 Favoriser l'enherbement	MAET	F	à définir	selon contractualisation			100
1.1.2 Présenter les éléments paysagers plurifonctionnels (haies, bosquets, talus enherbés, etc.)	Détermination des éléments à préserver selon l'étude de la Chambre d'Agriculture (diagnostics hydrauliques) et prise en compte dans les documents d'urbanisme	I/F		PM			
1.1.3 Soutenir et coordonner un programme d'aménagements et de travaux ponctuels et plurifonctionnels dans l'espace rural et périurbain	Aménagements et travaux légers pour compléter les actions de prévention des coulées de boue (type fascines + drains dans les chemins sensibles + plantation de haies + végétalisation de talus)	I	71 760	60 000		24 000	40
1.1.4 Mettre en place des bassins de rétention	Création de bassins de rétention Bernwiller	I					
	Création de bassins de rétention ZAC Didenheim	I	271 779	227 240		90 896	40
	Création de bassins de rétention (à limiter fortement en faveur de mesures préventives)	I					
1.2 La protection des eaux souterraines							
1.2.1 Protéger les aires d'alimentation des captages	MAET, en concertation avec la Mission Eau Hardt Sud notamment, sensibilisation des agriculteurs	I/F	à définir	selon contractualisation			100
1.2.2 Mettre en place une politique qualitative d'entretien des espaces verts et des bords de route	Désherbage mécanique, fauche tardive et valorisation des produits de taille en BRP	I/F	62 790	52 500		15 750	30
1.2.3 Promouvoir des jardins respectueux de la nature	Sensibiliser les jardiniers amateurs à l'impact de l'usage des produits phyto et leur proposer des solutions alternatives	F	32 890	27 500		16 445	50
1.2.4 Améliorer la qualité des eaux des ruisseaux se déversant dans la plaine de la Hardt	En concertation avec la Mission Eau Hardt et l'Agence de l'Eau	I/F		PM (voir cours d'eau secondaires)			
1.3 La renaturation et la valorisation du réseau hydrographique et des milieux humides							
1.3.1 Protéger et entretenir les cours d'eau principaux	Rendre la Doller plus naturelle : étude hydraulique (amont Oelenberg)	I		PM (coût interne CG68)			
	Rendre la Doller plus naturelle : travaux			PM (financement m2A, Etat, Région)			
	Rendre l'III plus naturelle : étude d'aménagement pour l'amélioration de la vallée			PM			
1.3.2 Protéger et entretenir les cours d'eau secondaires	Renaturation Quatesbach, Muhlbach, Weiherbachgraben et ruisseau du Brunnenberg	I	739 666	618 450		247 380	variable selon cours d'eau
	Renaturation du Dollerbaeschlein (MO = synd. Dollerbaeschlein)	I	572 166	478 400		287 040	60
	Renaturation du Steinbaeschlein (MO = synd. Doller)	I	57 217	47 840		28 704	60
	Accompagnement paysager et biologique des nouveaux fossés de dérivation (bassin potassique)	I	57 217	47 840		19 136	40
	Création et mise en valeur de bandes enherbées (MAET)	I	à définir	selon contractualisation			100
1.3.3 Préserver les zones humides et inondables	renaturation de l'ancienne gravière au Nord d'Intermarché à Roheim + renaturation d'anciens sites d'extraction à Dietwiller + bassin rétention Richwiller	I	137 540	115 000		46 000	40
	Inventaire des zones humides et préconisations de gestion	I	35 880	30 000		12 000	40
1.3.4 Recherche d'une alternative aux prélèvements d'eau dans la Doller pour l'irrigation	Etude à voir en partenariat avec CC vallée de la Doller	I	7 774	6 500		4 550	70
sous-total de l'axe 1			2 046 679	1 711 270		791 901	
2. La connaissance et la préservation du patrimoine naturel							
2.1 Mise en place d'une trame verte et bleue							
2.1.1 Préservation et amélioration du réseau écologique	Elaboration d'un schéma trame verte et bleue à l'échelle de l'agglomération et mise en place d'îlots de biodiversité : inventaires biologiques, renaturation, acquisition	I	139 534	116 667		35 000	30
	Corridors biologiques : création, amélioration, plantations, passages à faune (trame verte et bleue)	I	637 866	533 333		160 000	30
2.2 Connaissance et sensibilisation							
2.2.2 Sensibilisation et mesures de préservation de la biodiversité locale	Sensibilisation et petits aménagements en faveur des espèces remarquables	F	65 780	55 000		32 890	50
2.2.3 Sensibiliser et lutter contre les plantes invasives	Campagne de communication (plaquettes d'information et réunions) - campagnes de fauche et d'arrachage	F	11 960	10 000		5 980	50
2.2.4 Communication/sensibilisation/formation du grand public et scolaires aux enjeux naturels et environnementaux		F	41 860	35 000		20 930	50
sous-total de l'axe 2			897 000	750 000		254 800	
3. Le cadre de vie, les paysages et le patrimoine identitaire							
3.1 Préservation des paysages et du cadre de vie							
3.1.1 Conservation et restauration des éléments structurants du paysage rural et périurbain	Préservation, extension et gestion des coupures vertes, prairies fleuries	I	28 608	23 920		9 568	40
	Protection réglementaire des paysages préservés	F		PM			
	Pérenniation du patrimoine foncier rural correspondant aux zones vertes	F		PM			
	Mise en valeur naturelle de la motte féodale de Wittenheim	I	250 323	209 300		0	0
3.1.5 Réhabilitation des espaces dégradés d'origine minière	Réaménagement vert de l'ancien carreau de Schoensteinbach	I		PM			
3.1.6 Requalification des entrées de ville et des fronts urbains - soigner et améliorer la qualité des entrées de communes	Traitement paysager naturel rives canal Mulhousei quai Alma	I		PM			
3.1.8 Réduction des nuisances sonores liées aux grands axes routiers				PM			
3.2 Préservation et valorisation du patrimoine identitaire							
3.2.1 Sauvegarde et valorisation des vergers traditionnels à haute tige	Inventaire par le CG avec les associations locales			PM (coût interne CG)			
	Enquête de propriétaire - réunions d'information	F		PM (coût interne m2A)			
	Plantations de vergers hautes tiges et vergers écoles	I	78 003	65 220		26 088	40
3.2.3 Mise en valeur d'itinéraires de randonnée, sentiers de découverte	Réalisation d'itinéraires pédestres du schéma directeur Amélioration, création et balisage de sentiers hors schéma	I	179 400	150 000		60 000	40
sous-total de l'axe 3			536 334	448 440		95 656	
4. L'agriculture périurbaine							
4.1 Soutenir une agriculture locale et durable							
4.1.1 Communiquer sur l'agriculture périurbaine et la soutenir	Exposition sur l'agriculture périurbaine de la région mulhousienne	F	29 900	25 000		14 950	50
4.1.2 Rapprocher consommateurs et producteurs	Création d'une ferme bio à Ungersheim	I	310 000	259 197		103 679	40
	Trouver de nouveaux débouchés en circuit court (marché bio, cantines et périscolaire)	I/F	74 654	62 420		24 968	40 50
	Aide à la création de nouvelles AMAP et opérations similaires	I	330 802	276 590		110 636	40
	Communication sur les circuits courts et la vente directe de produits locaux	F	14 304	11 960		7 152	50
4.2 Préserver les espaces agricoles							
4.2.1 La protection des terres agricoles	Etude pour la création de Zones d'Agriculture Protégées	F	30 498	25 500		15 249	50
4.2.2 Promouvoir et soutenir les activités des sociétés d'arboriculteurs, apiculteurs et de viticulture		F	11 960	10 000		5 980	50
sous-total de l'axe 4			802 118	670 667		282 614	
5. Axe transversal : animation et communication							
5.1 Poste animateur GERPLAN	un poste 100 % + un poste à 70 %	F	241 638	241 638		44 160	30
5.2 Communication sur la démarche GERPLAN et manifestations 10ème anniversaire		F	9 000	7 525		4 500	50
sous-total de l'axe 5			250 638	249 163		48 660	
Total CVT			2 244 452	1 876 632		681 730	
Total général GERPLAN			4 532 769	3 829 540		1 473 631	

Contrat GERPLAN de Mulhouse Alsace Agglomération

Entre,

Mulhouse Alsace Agglomération, ci-après dénommée "m2A", dont le siège est à Mulhouse, 2 rue Pierre et Marie Curie, représentée par son Président, M. Jean-Marie BOCKEL, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 4 janvier 2010,

d'une part

Et,

Le Département du Haut-Rhin dont le siège est à Colmar, 100 Avenue d'Alsace, représenté par le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, M. Charles BUTTNER, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente en date du 16 décembre 2010,

d'autre part

Il est convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objectif de définir les axes prioritaires du GERPLAN de Mulhouse Alsace Agglomération pour la période 2010- 2012 qui seront soutenus par le Département dans le cadre de sa politique territoriale, ainsi que les modalités de ce soutien.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS ET AXES PRIORITAIRES DU CONTRAT GERPLAN

Les axes prioritaires du GERPLAN de Mulhouse Alsace Agglomération sont les suivants :

AXE 1 : La régulation et la protection des eaux

L'objectif est de garantir une bonne qualité des eaux souterraines comme de surface et de favoriser les écoulements les plus naturels possibles des eaux de ruissellement et de surface, tout en prévenant les dégâts liés à une maîtrise non adaptée du régime des eaux (coulées de boue, érosion des berges et des lits des cours d'eau, érosion des sols, etc.)

Plans d'actions :

- 1.1 La maîtrise de l'érosion :
- 1.2 La protection des eaux souterraines
- 1.3 La renaturation et la valorisation du réseau hydrographique et des milieux humides

AXE 2 : La connaissance et la préservation du patrimoine naturel

L'objectif principal est de stopper la perte de biodiversité à l'échelle du territoire de l'agglomération. Pour cela, il est nécessaire d'approfondir les connaissances du patrimoine naturel et de mettre en place des mesures efficaces de préservation de la biodiversité. Il s'agit notamment d'élaborer une trame verte et bleue cohérente qui réponde aux besoins de déplacement et de migration des espèces, et qui relie entre eux des réservoirs de biodiversité.

Plans d'actions :

- 2.1 Mise en place d'une trame verte et bleue
- 2.2 Connaissance et sensibilisation

AXE 3 : Le cadre de vie, les paysages et le patrimoine identitaire

L'objectif est de préserver et d'améliorer la qualité du paysage et du cadre de vie du territoire de l'agglomération. Il s'agit de conserver les paysages remarquables tout en résorbant les secteurs dégradés. La valorisation des vergers traditionnels et la mise en œuvre de sentiers de découverte constituent des mesures phares.

Plan d'actions :

- 3.1 Préservation des paysages et du cadre de vie
- 3.2 Préservation et valorisation du patrimoine identitaire

AXE 4 : L'agriculture périurbaine

L'objectif est de préserver une activité agricole durable au sein du territoire de l'agglomération qui contribue à nourrir directement ses habitants. Il s'agit de préserver les terres agricoles de l'étalement urbain et de soutenir l'évolution de l'agriculture vers une production qui respecte l'environnement (qualité de l'eau et biodiversité notamment) et la santé. Le développement de circuits courts en constitue une mesure importante.

Plan d'actions :

- 4.1 Soutenir une agriculture locale et durable
- 4.2 Préserver les espaces agricoles

AXE TRANSVERSAL : Animation et communication

Plans d'actions :

- 2 postes d'animateur GERPLAN
- Communication sur la démarche GERPLAN et manifestations pour les 10 ans

ARTICLE 3 - ENGAGEMENT FINANCIER DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN PENDANT LA DUREE DU CONTRAT GERPLAN (2010 - 2012)

Sur la période 2010 - 2012, le Département du Haut-Rhin s'engage à accompagner et à soutenir la mise en œuvre du GERPLAN de Mulhouse Alsace Agglomération et des maîtres d'ouvrage associés en apportant :

- un soutien financier à l'ingénierie nécessaire, au taux de 30 % pour le 1^{er} poste et 20 % pour le second, avec un plafond de 32.000 €/an, sous réserve de l'inscription annuelle des crédits correspondants dans le budget départemental,
- une aide pour les actions GERPLAN (hors aides classiques) dans la limite des crédits arrêtés chaque année par le Conseil Général.

L'enveloppe budgétaire du Département destinée à soutenir les actions du territoire Mulhouse Alsace Agglomération pour la mise en œuvre de son GERPLAN s'élève à **1.473.631 €** pour la durée du présent contrat, répartis par axe de la manière suivante :

1- La régulation et la protection des eaux	791.901 €
2- La connaissance et la préservation du patrimoine naturel	254.800 €
3- Le cadre de vie, les paysages et le patrimoine identitaire	95.656 €
4- L'agriculture périurbaine	282.614 €
5- Animation et communication	48.660 €

Cette enveloppe s'inscrit dans le contrat territoire de vie de la Région mulhousienne pour un montant de 681.730 €, les actions hydrauliques de l'axe n°1 (791.901 €) relevant d'autres politiques départementales.

Pour les exigences à respecter et les justificatifs à fournir, Mulhouse Alsace Agglomération se référera :

- au vademecum du développement local du Département du Haut-Rhin pour le financement des postes d'animateurs,
- au vademecum GERPLAN du Département du Haut-Rhin pour le financement des actions.

ARTICLE 4 - PROGRAMMES ANNUELS

Les programmes annuels adoptés par le Conseil d'agglomération seront présentés au Département au plus tard le 15 avril de l'année en cours.

Après instruction par les services du Département, le programme sera soumis pour avis à la Commission du Conseil Général chargée de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie. La structure intercommunale sera informée de cet avis et du montant des aides susceptibles de lui être allouées.

Chaque opération inscrite dans ces programmes et menée sur le terrain fera l'objet d'un dossier d'instruction à destination du Département comportant :

- la fiche de présentation du vademecum GERPLAN, mentionnant les objectifs poursuivis, les résultats attendus, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, les partenaires associés, le plan de financement avec mention de l'imputation budgétaire,
- le descriptif technique,
- le calendrier prévisionnel de réalisation du projet (échancier),
- les devis détaillés,
- les plans du projet et toute illustration pouvant aider à sa définition,

- les études afférentes au projet,
- copie de la fiche-action du GERPLAN correspondante et cartographie associée.

Une fois les justificatifs de démarrage de chacune des actions transmis au Département, la Commission Permanente du Conseil Général se prononcera sur leur inscription dans le programme départemental GERPLAN.

ARTICLE 5 - SUIVI D'EXECUTION DES PROGRAMMES

Le versement des aides départementales à Mulhouse Alsace Agglomération ou tout autre porteur de projet, au fur et à mesure de la réalisation des opérations, se fera en application du règlement financier départemental ainsi que des vademecum GERPLAN et du Développement Local.

Chaque année lors de la présentation du nouveau programme, le Président de Mulhouse Alsace Agglomération adressera un rapport d'exécution du programme de l'année précédente.

ARTICLE 6 - RESILIATION DU CONTRAT

Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure, aucune mesure appropriée n'aura été prise. Dans ce cas, le remboursement de la subvention déjà versée pourra être demandé.

En cas d'utilisation des sommes versées à des fins autres que celles faisant l'objet du présent contrat, le reversement de toutes les sommes non utilisées ou irrégulièrement utilisées devra être ordonné.

ARTICLE 7 - DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012. Une évaluation, réalisée par Mulhouse Alsace Agglomération et pouvant s'appuyer sur le dispositif mis à disposition auprès des structures intercommunales par le Département, permettra de juger de l'opportunité de ce renouvellement. Dans cette hypothèse, le renouvellement sera formalisé par un nouveau contrat.

Celui-ci pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant l'expiration de la période annuelle en cours.

Fait en double exemplaire

Mulhouse, le

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Jean-Marie BOCKEL

Charles BUTTNER